



17 mars 2026

## CIRCULAIRE CTOI

2026-14

Madame/Monsieur,

### CHANGEMENTS AUX PROCESSUS DU PROCHAIN COMITE D'APPLICATION

Je souhaiterais attirer votre attention sur une situation très difficile qui se produit au Secrétariat de la CTOI. Malheureusement, l'un des membres du personnel de la section Application du Secrétariat de la CTOI s'est trouvé dans une situation d'urgence médicale chronique et est actuellement empêché pour un proche avenir. En outre, le nouveau membre du personnel qui doit pourvoir le poste de Chargé d'application, vacant depuis le mois d'août de l'année dernière, n'a pas encore rejoint le Secrétariat et le Département d'Application est donc chroniquement en sous-effectif. Le membre restant du Département d'Application, le Responsable d'application, a discuté de cette question avec le Président du Comité d'Application (M. Indra Jaya, Indonésie) afin de déterminer une voie à suivre.

Il a été convenu par le Président du CdA que, compte tenu de la charge de travail impliquée pour évaluer la conformité des CPC par rapport à leurs obligations de déclaration individuelles, le Secrétariat ne produirait pas les rapports/évaluations d'application détaillés habituels des CPC. Le Secrétariat produira, à la place, un document faisant rapport sur le niveau général de conformité avec la déclaration, les lacunes et les CPC qui ne participent pas de façon répétée aux travaux de la Commission. Étant donné que le Rapport d'application standard des CPC se compose des évaluations de la campagne/année actuelle et également de la campagne/année précédente, les évaluations de la déclaration de 2026 par les CPC ne seront pas perdues car elles figureront dans le Rapport d'application des CPC qui sera produit pour la réunion du Comité d'Application de 2027. Le plan proposé est d'évaluer progressivement les exigences de déclaration de 2026 au cours de la période intersessions 2026/2027.

Les autres rapports/documents que le Comité d'Application examine généralement, par exemple les demandes d'obtention du statut de CNCP, le programme pour les transbordements, la pêche INN, les activités de renforcement des capacités, etc., seront disponibles pour la réunion du CdA23, comme à l'accoutumée.

J'ai discuté de cette question avec le Président du CdA et le Secrétariat, et bien que regrettable, conviens qu'il s'agit de la seule façon de procéder au vu de la situation imprévue actuelle. Je vous prie de bien vouloir faire preuve de compréhension face à cette situation et de m'excuser pour tout désagrément que cela pourrait causer.

Cordialement,

M. Adam Ziyad

Président

#### Pièces jointes :

- Néant

#### Distribution

**Parties contractantes de la CTOI :** Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Panama. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Président de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.